

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

connaissances, que l'éducation prime l'instruction et que par conséquent il serait au moins aussi important d'avoir des institutions d'éducation supérieure, complétant les travaux éducateurs essentiels de la famille, que d'avoir des fabriques de savants. Tâche ardue, à poursuivre jusqu'à ce que s'implantent de nouvelles conceptions et se modifient les facteurs régissant le choix de tout le personnel supérieur de nos écoles. Essayons une fois de créer une bonne école technique dont élèves et parents ne disent pas : « Pour entrer là-dedans, il faut être joliment calé en mathématiques », mais bien : « Si tu veux te maintenir dans cette boîte, serre les dents. A la moindre incorrection, à la moindre défaillance de ta conduite, on te met à la porte ». Ne croyez-vous pas que nous obtiendrions en ces élèves une élite qui accomplirait n'importe

quelle tâche avec succès et qui serait des plus recherchées ?

Si tentante que soit la poursuite de réflexions sur des sujets si étendus, gardons-nous de commettre l'erreur trop fréquente de sacrifier le soin du présent à des préoccupations d'avenir. Bornons-nous donc pour le moment à des réformes relativement faciles à réaliser, mais procédons-y le regard dirigé dans le sens nettement désigné par la marche du monde dans le champ économique, intellectuel et moral, au bouleversement desquels la technique a vraiment assez contribué ! Puisse donc l'étude de ces réformes se poursuivre dans un esprit de sérieux et d'équité exempt de toute mesquinerie et d'ambition personnelle ou locale. Si notre exposé a réussi à éveiller ici quelque sentiment favorable à cette œuvre, les moments passés ensemble n'auront pas été perdus.

75^e Anniversaire de la fondation de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

I. Histoire de la S. V. I. A.

*Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
et Bulletin technique de la Suisse romande*

La Société suisse des ingénieurs et des architectes compte aujourd'hui dix-huit sections, dont l'origine remonte aux années suivantes :

Berne	1836	Grisons	1877
Zurich	1838	Waldstätte	1877
Neuchâtel	1860	Winterthour	1877
Genève	1863	Soleure	1887
Fribourg	1864	Ch.-de-Fds/Le Locle	1903
Saint-Gall	1873	Tessin	1903
Vaud	1874	Thurgovie	1910
Argovie	1877	Schaffhouse	1912
Bâle	1877	Valais	1929

La *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* occupe ainsi le septième rang. Elle fut fondée pour satisfaire au désir exprimé à M. Louis Gonin, ingénieur cantonal, par M. Burkli-Ziegler, ingénieur en chef de la ville de Zurich.

Ce désir fut manifesté à l'occasion d'une demande de M. Burkli à M. Gonin de faire collaborer les ingénieurs et architectes vaudois à la publication par la Société des ingénieurs et des architectes de Zurich d'un album qui renfermerait des ouvrages d'art intéressant l'architecture ainsi que le génie civil et qui serait accompagné d'un *Bulletin*.

Une assemblée préliminaire fut réunie le 27 décembre 1873, sur l'initiative de M. Gonin. Cinquante personnes répondirent à cette convocation. Elles reconnurent l'utilité de réunir plus intimement les hommes qui dans notre pays ont à étudier ou à diriger les constructions, soit dans le génie civil, soit dans l'architecture.

Cette assemblée désigna une commission qui fut chargée d'élaborer les statuts de la société.

Une nouvelle assemblée eut lieu le 26 mars 1874, qui adopta les statuts et nomma le premier comité, constitué comme suit : MM. L. Gonin, ingénieur cantonal, président ; A. de la Harpe, architecte, vice-président ; G. Rouge, architecte, secrétaire ; J.-J. Lochmann, ingénieur, trésorier ; J. Meyer, ingénieur.

La publication d'un *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* fut décidée, et la rédaction de ce bulletin fut confiée à MM. L. Gonin, président ; J. Gaudard, ingénieur et professeur à l'Académie de Lausanne ; E. Pellis, ingénieur ; E. van Muyden, architecte ; J. Verrey,

architecte. Le premier numéro du Bulletin porte la date du 25 mars 1875.

Ainsi fut constituée la Société vaudoise qui, dès sa première année d'existence, se compose déjà de 143 membres.

Par la suite, l'histoire de la Société resta intimement liée à tous les grands travaux exécutés dans la région et l'on peut affirmer, en parcourant le *Bulletin*, que durant ces soixante-quinze dernières années, il n'est pas de questions importantes concernant l'art de l'ingénieur et celui de l'architecte dont elle ne se soit pas occupée.

Durant treize ans, de 1874 à 1887, Louis Gonin présida aux destinées de la Société. M. Jean Meyer, ingénieur en chef de la Compagnie Suisse occidentale, lui succéda de 1887 à 1891. Depuis lors, il a été de tradition que la présidence soit assumée, à tour de rôle, par un architecte et par un ingénieur.

A partir de 1891, les présidents successifs de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ont été :

1891-1896	MM. G. Rouge, architecte.
1896-1898	S. de Mollins, ingénieur.
1898-1900	G. Rouge, architecte.
1900-1901	E. Elskes, ingénieur.
1901-1903	J.-J. Lochmann, ingénieur.
1903-1905	F. Isoz, architecte.
1905-1907	E. Paschoud, ingénieur.
1907-1909	G. Epitiaux, architecte.
1909-1910	H. Devey, ingénieur.
1910-1912	H. Meyer, architecte.
1912-1914	L. de Vallière, ingénieur.
1914-1918	H. Verrey, architecte.
1918-1920	L. Flesch, ingénieur.
1920-1921	G. Epitiaux, architecte.
1921-1923	C. Buttica, ingénieur.
1923-1925	J.-H. Verrey, architecte.
1925-1927	A. Pache, ingénieur.
1927-1929	G. Mercier, architecte.
1929-1931	Em. Gaillard, ingénieur.
1931-1933	Ed. Savary, ingénieur.
1933-1935	Ch. Thévenaz, architecte.
1935-1938	A. Stucky, ingénieur.
1938-1940	H. Chenaux, ingénieur.
1940-1942	A. Pilet, architecte.
1942-1944	P. Meystre, ingénieur.
1944-1946	E. d'Okolski, architecte.
1946-1949	H. Matti, ingénieur.

Au cours des années 1898-1900, la Société traversa une première crise. Précédemment, déjà, des propositions lui

avaient été faites pour la transformer en section de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. M. Gonin s'était toujours opposé à cette fusion qui devait avoir pour conséquence l'abandon du *Bulletin* pour le remplacer par la *Bauzeitung*, qui publierait alors de temps en temps quelques articles en français.

Si M. Gonin se refusait à admettre cette transformation de la Société en section S. I. A., c'est parce qu'il estimait que la conservation du *Bulletin* était chose nécessaire comme témoin de l'existence de la Société, comme lien entre ses membres.

Mais, peu à peu, la publication des huit numéros annuels du *Bulletin* était devenue fort difficile et le rédacteur en chef, M. Aloys van Muyden, ne trouvait pas toujours facilement la copie nécessaire ; il finit d'ailleurs par donner sa démission et, malgré de nombreuses démarches, personne ne voulut reprendre cette tâche.

Une autre difficulté avait surgi : les membres architectes ayant constaté depuis longtemps que le *Bulletin* ne renfermait que des articles ne pouvant intéresser que les seuls ingénieurs, menaçaient de démissionner. En effet, la publication de plans coûteux aurait dépassé de beaucoup les ressources à disposition.

Si bien que, M. Gonin, président d'honneur, décédé le 18 décembre 1898, n'étant plus là pour s'opposer aux propositions de la Société suisse, une délégation fut envoyée à Zurich pour connaître et discuter les conditions qui seraient faites à la Société vaudoise pour continuer si possible la publication du *Bulletin*, en le rendant plus intéressant pour les architectes. Cette conférence eut lieu le 15 mars 1899. On fit espérer une subvention à la Société vaudoise moyennant son annexion à la Société suisse, et le paiement de la cotisation due par ses membres.

Une nouvelle conférence eut lieu à Lausanne, le 10 décembre 1899. La Société suisse y délégua son président, M. Geiser, architecte, et M. le Dr H. Ritter, professeur à l'E. P. F., secrétaire de la Société. A cette séance assistèrent, outre les délégués de la Société vaudoise, ceux des sections de Neuchâtel et de Genève, ceux de la Société des ingénieurs et des architectes de Fribourg, ceux encore de la Société des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, tous convoqués par la Société vaudoise ou par la Société suisse pour discuter les propositions qui seraient faites.

La discussion prit fin par un accord entre les délégués de Neuchâtel, Genève et Fribourg pour reconnaître l'utilité d'un journal de langue française, mais ils firent leurs réserves en ce qui concerne l'abonnement des membres de leurs sociétés à ce nouveau journal. La Société vaudoise devait abandonner le *Bulletin* et entreprendre, avec l'appui de la Société suisse, la publication d'un organe de langue française paraissant deux fois par mois moyennant un prix d'abonnement de 8 fr. pour les membres de la Société suisse, cette société devant exercer un droit de contrôle sur le nouveau périodique.

En échange de l'appui de la Société suisse à ce journal, la Société vaudoise devait consentir à être incorporée à la Société suisse et verser à la Société centrale une cotisation à déterminer plus tard.

Consultés au sujet de cet arrangement, cent vingt-cinq sociétés se déclarèrent prêts à demander leur admission dans la Société suisse, treize refusèrent.

Ces décisions permirent au comité de conclure avec la Société suisse un arrangement définitif qui fut approuvé par l'assemblée générale de la Société vaudoise le 10 mars 1900.

La Société vaudoise fut donc reçue comme section de la

Société suisse qui, moyennant ces nouvelles cotisations s'engagea à subventionner le *Bulletin* à raison de 1500 fr. pour les trois premières années et de 1000 fr. pour les années suivantes, à condition qu'au moins cent membres de la Société vaudoise appartiennent aussi à la Société suisse.

Le numéro 2 du *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, année 1900, enregistre le décès de ce *Bulletin* et annonce la naissance de son successeur, qui prit le titre de *Bulletin technique de la Suisse romande, organe en langue française de la Société suisse des ingénieurs et des architectes*.

Ainsi se termina cette crise qui aboutit à l'abandon de l'indépendance de la Société vaudoise, pour la faire entrer dans le giron fédératif, mais lui donna en revanche un journal paraissant vingt-quatre fois par an, au lieu de huit fois, et offrant aux membres architectes ce que le « *Bulletin vaudois* », faute de ressources, ne pouvait leur donner.

Le premier numéro du nouveau *Bulletin* parut à Genève le 5 juillet 1900, avec M. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, comme rédacteur et éditeur.

La Section vaudoise ne tarda pas cependant à reconnaître qu'il convenait, dans l'intérêt de cette publication, d'en ramener la rédaction à Lausanne.

Une société anonyme par actions, au capital de 20 000 fr., dont 10 000 fr. furent souscrits immédiatement, se constitua en 1901 pour accepter cette tâche.

Dès le début de l'année 1902, le *Bulletin* parut de nouveau à Lausanne ; il fut dès lors en mesure de prendre le développement qui fait de cette publication un organe très apprécié en Suisse et à l'étranger.

La Section vaudoise S. I. A. qui s'était créée au sein de la Société vaudoise collabora durant plusieurs années aux travaux de cette dernière, sous l'égide d'un comité commun.

En 1909, cependant, la Société vaudoise fit opposition au projet de nouveaux statuts élaborés par la Société suisse, dont l'adoption aurait notamment eu pour effet : ou bien d'obliger la Société vaudoise à devenir purement et simplement une section de la Société suisse ; ou bien de l'obliger à se scinder en deux sections, une section dont tous les membres auraient fait partie de la Société suisse et une Association technique groupant tous les membres libres. Les statuts de la Société suisse furent toutefois adoptés par l'assemblée générale en 1911, et en 1912, après de longues discussions, la Société vaudoise décida de maintenir le statu quo pour les membres faisant déjà partie de la société (ces derniers étant soit membres S. I. A., soit membres indépendants), mais de ne plus admettre aucun nouveau membre libre.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1921 où, à la suite de l'adjonction d'un nouvel article aux statuts de la Société suisse « n'autorisant les sections à être associées à des sociétés similaires que pour autant que les nouveaux membres de ces dernières fassent partie de la section s'ils présentent les qualités requises pour être membres de la Société suisse », la Section vaudoise S. I. A. et la Société vaudoise décidèrent de se séparer. Tous les membres de la Section vaudoise S. I. A. continuèrent néanmoins à faire partie de la Société vaudoise et la plupart des séances se poursuivirent en commun. Cependant, chaque groupement eut dès lors son comité et son président respectifs. C'est ainsi qu'au moment de la séparation, le 12 mars 1921, la présidence de la Section vaudoise S. I. A. fut assumée par M. G. Epitiaux, architecte, alors président de la Société vaudoise, tandis que la présidence de cette dernière était reprise par M. C. Butticaz, ingénieur. Les présidents successifs de la Section vaudoise, séparée de la Société vaudoise, ont été depuis lors et jusqu'à leur fusion :

1921-1923	MM. A. Paris, ingénieur.
1923-1926	L. de Rham, ingénieur.
1926-1929	G. Mercier, architecte.
1929-1930	Ed. Savary, ingénieur.

En 1927, lorsque les deux présidences furent assumées par la même personnalité, M. Georges Mercier, architecte, une amélioration de la situation permit un rapprochement des deux groupements. La fusion n'était pas très éloignée, mais elle se fit cependant attendre encore trois ans, jusqu'en 1930, où elle se réalisa grâce aux efforts conjugués de M. Ed. Savary, ingénieur, président de la Section vaudoise, et de M. Em. Gaillard, président de la Société vaudoise : il n'y eut plus dès lors que la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, section S. I. A.*, dont la forme subsiste encore aujourd'hui.

Groupe des architectes et Groupe d'études des ingénieurs

Si, pendant quelques années, des divergences d'ordre « fédératif » se manifestèrent ainsi au sein de la Société et provoquèrent momentanément une séparation, il se constitua d'autre part, à une trentaine d'années d'intervalle, deux groupes, mais cela pour des raisons purement professionnelles et sans qu'il en résultât, bien au contraire, un préjudice quelconque pour la Société : nous voulons parler du *Groupe des architectes* et du *Groupe d'études des ingénieurs*. Il est intéressant de remarquer que c'est à l'issue de chacune des deux dernières guerres mondiales que se formèrent ces deux groupes.

En effet, c'est en 1918 que se constitua le *Groupe des architectes*, qui appela à sa première présidence M. G. Epitoux. A l'origine, ce groupe se posa pour tâche d'étudier les moyens propres à assurer du travail aux architectes établis, pendant la crise découlant de la guerre, et de faire préciser la situation des architectes vis-à-vis des propriétaires et des entrepreneurs. Les limites de ce premier programme furent bientôt dépassées et, au cours de ses trente premières années d'existence, l'activité du Groupe des architectes s'est étendue à une quantité de problèmes touchant la profession : concours d'architecture, interventions diverses à propos de projets, de lois et de règlements d'architecture et d'urbanisme, cela tant sur le plan cantonal que sur le plan communal, etc.

De vingt-sept ans plus jeune, le *Groupe d'études des ingénieurs* vit le jour en 1945 et désigna comme premier président M. J.-Em. Dubochet. Il s'imposa pour mission d'étudier la situation professionnelle, économique et sociale des ingénieurs, et de contribuer par divers moyens à leur développement intellectuel et professionnel. Les initiatives déjà prises par ce groupe sont encore dans la mémoire de chacun.

Loin de nuire au développement de la Société et de constituer des dissidences, les deux Groupes d'architectes et d'ingénieurs contribuent au contraire au renforcement de l'activité de la Société dans son ensemble en permettant l'étude des problèmes particuliers, propres à chacune des deux professions, par les membres les plus directement intéressés.

II. Activité de la S. V. I. A.

Il serait fastidieux de donner ici le détail des nombreux travaux exécutés par les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. Pour décrire l'activité de chacun de ses membres, dont la plupart ont contribué à entretenir par leur science et leurs recherches le bon renom de notre pays romand, un important volume ne suffirait pas. Les membres que la question intéresse pourront d'ailleurs trouver les grandes lignes de cette activité esquissée dans les divers volumes du *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Nous nous attacherons plutôt à relever quelques-uns des nombreux efforts fournis par la Société sur le plan professionnel et les résultats qu'elle a obtenus pour maintenir et améliorer le standard de l'ingénieur et de l'architecte et, parfois, pour leur venir en aide.

Protection du titre

S'il est une question qui fit l'objet de multiples discussions et démarches, ce fut bien celle de la *protection du titre*.

Le 23 novembre 1909, lors d'une séance de la Société, une motion est adoptée suivant laquelle la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes décide d'appuyer une disposition légale à créer dans le sens de la pétition des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et de la motion Matthey tendant à réglementer et à protéger la profession d'ingénieur et d'architecte.

Plusieurs fois reprise et laissée en veilleuse par suite de l'opposition rencontrée dans divers milieux, la protection du titre n'est pas encore chose réalisée aujourd'hui. Cependant, au cours de ces dernières années, divers résultats tangibles ont été acquis : la Loi cantonale vaudoise sur la police des constructions, acceptée par le Grand Conseil en 1944, consacre la première protection du titre des ingénieurs et surtout des architectes sur le plan cantonal ; en 1946, la Société est reconnue officiellement comme groupement professionnel par le Conseil d'Etat vaudois, ce qui développe la collaboration entre l'Etat et la Société ; enfin, résultat heureux par son aspect négatif, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, bientôt suivie par d'autres sections S. I. A., manifeste une vigoureuse opposition au projet de statuts de la Chambre professionnelle suisse pour la technique et l'architecture du 30 avril 1948, et empêche ainsi la mise sur pied d'une organisation qui se révélait contraire à l'intérêt général et accessoirement pouvait porter préjudice à ses membres.

Prescriptions et normes professionnelles

On ne saurait parler de l'activité déployée par la Société dans le domaine de l'élaboration des *prescriptions* et des *normes professionnelles* sans dire quelques mots de la plus vieille en date, sans doute, la « Série des prix pour le génie civil et l'architecture » ; il en fut question en 1875 déjà. Les premières Séries furent éditées par M. L. Bezencenet, architecte, à son nom, mais leur préface mentionne que « les prix établis avec soin ont été soumis à l'examen d'une commission spéciale désignée par la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ». C'est ainsi que M. Bezencenet publia dix-neuf éditions de la Série jusqu'à son décès, survenu en 1922. Depuis lors, la Société décida de reprendre cette publication à son nom et, pendant une vingtaine d'années, une commission de la S.V.I.A. fut chargée de sa tenue à jour.

La Fédération vaudoise des entrepreneurs publiant également sa propre « Série de prix », on eut pendant plusieurs années deux Séries qui se concurrençaient inutilement. En 1943 cependant, une convention entre la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, d'une part, et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, d'autre part, décida la fusion des deux Séries en une seule, dont la rédaction et la tenue à jour seraient confiées à une commission paritaire ; la première édition de la Série fusionnée sortit de presse en 1945.

La Société prit toujours une part très active à l'établissement des « Normes S. I. A. » ; elle sut se faire apprécier et son point de vue, bien souvent, se fit remarquer.

Conseil paritaire des ingénieurs S. V. I. A.

Une institution digne de retenir l'attention est celle du *Conseil paritaire des ingénieurs S. V. I. A.*, votée par la

Société en 1947, et dont le but principal est le maintien de l'unité de la profession vis-à-vis des autorités ou d'autres organisations professionnelles en prévenant les conflits entre ingénieurs ou en leur trouvant une solution sans que l'une ou l'autre des parties ait à faire appel à l'appui d'organisations ou d'autorités étrangères à la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Architecture et urbanisme régionaux

A maintes reprises, la Société prit des initiatives pour intéresser le public aux problèmes d'urbanisme régionaux et pour en faire progresser la réalisation. Lors des études relatives à l'adduction d'eau et à l'alimentation en énergie électrique de la ville de Lausanne, à la fin du siècle dernier, la Société organisa plusieurs assemblées publiques qui rencontrèrent un vif succès. Au cours de l'hiver 1907-1908, une conférence sur « La navigation intérieure en Suisse », faite par le conseiller national Gelpke, attira l'attention de nombreuses personnalités sur l'intérêt de cette question et fut probablement le prélude aux études ultérieures relatives au Canal transhelvétique. En 1919, la Société vaudoise et la Section vaudoise de la S. I. A. organisèrent, sous le patronage de la Municipalité de Lausanne, une exposition des projets des plans d'extension des villes de Zurich, Bienne et de la commune du Châtelard-Montreux qui, agrémentée de conférences, eut pour but de faire connaître à la population lausannoise le résultat d'efforts qui ne devaient pas tarder à être entrepris dans leur propre ville.

La Société, et surtout le Groupe des architectes, eut souvent l'occasion de prendre part aux débats qui se déroulèrent à propos de certains projets d'architecture et d'urbanisme, cela tant sur le plan cantonal que sur le plan communal. Le plan d'extension et le Règlement sur la police des constructions de la ville de Lausanne, ainsi que la Loi cantonale sur la police des constructions ne s'élaborèrent pas sans que la Société fût consultée, eût donné son avis et participé activement aux travaux des commissions chargées de les mettre au point.

Lutte contre le chômage

La Société eut encore l'occasion d'intervenir efficacement et utilement dans le domaine de la lutte contre les crises de chômage. En 1918 déjà, le Groupe des architectes s'était constitué sous la présidence de M. G. Epitoux en vue de procurer du travail aux architectes établis. Plus tard, lorsqu'une nouvelle crise fit son apparition, au cours des années 1935 et suivantes, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes collabora, avec l'aide des pouvoirs cantonaux et communaux, à l'institution du *Bureau d'entraide technique*, dont le principal initiateur fut M. A. Stucky, Dr ingénieur, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, alors président de la Société. Ce bureau occupa de nombreux ingénieurs, architectes, techniciens et dessinateurs pendant une douzaine d'années, soit de 1935 à 1947.

Signalons également l'intervention de la Société dans les délicats problèmes de subventionnement des travaux de chômage et de création des occasions de travail durant la période de la deuxième guerre mondiale et, à l'issue de celle-ci, dans les questions de pénurie de logements et de subventionnement des logements à loyers modestes. Il convient de relever à ce sujet la compréhension que la Société a rencontrée auprès des autorités cantonales et communales chargées de statuer sur ces problèmes.

Conférences et excursions

Il faudrait aussi pouvoir établir le bilan de l'apport intellectuel et technique de la Société à ses membres par les

innombrables conférences, cours, excursions et visites de chantiers ou d'usines qu'elle organisa seule ou en collaboration avec l'Association amicale des anciens élèves de l'E. P. U. L. Mais la place nous manque.

Formation professionnelle

On ne saurait omettre l'intérêt manifesté par la Société aux diverses institutions de formation professionnelle. Chacun connaît les excellentes relations qu'elle entretient avec notre Ecole polytechnique lausannoise et en faveur de laquelle elle a d'ailleurs institué depuis plusieurs années divers prix annuels destinés à récompenser les meilleurs élèves : Prix de la Société décerné à un ingénieur diplômé (1932) ; Prix du Groupe des architectes, décerné à un ou deux élèves architectes à l'occasion d'un concours (1944) ; Prix de la Société décerné à un architecte diplômé (1948). Le Groupe des architectes a également organisé et subventionné un concours annuel de l'Ecole cantonale de dessin et accordé un subside à la Société industrielle et commerciale pour alimenter le fonds des prix distribués aux élèves des cours professionnels. D'autre part, la Société s'intéressa constamment aux jeunes dessinateurs en bâtiments ; elle étudia à maintes reprises les programmes de leurs cours et leurs contrats d'apprentissage.

Divers

A titre documentaire, signalons un peu au hasard quelques faits particuliers traduisant l'activité parfois variée de la Société :

En 1878, la Société apporta son concours à la S. I. A. à l'occasion de l'*Exposition de Paris*.

En 1913, la Société et la Section vaudoise S. I. A. prièrent le Comité central de la S. I. A. d'adresser à l'Assemblée fédérale une pétition demandant le renvoi de la *Convention du Gothard de 1909* au Conseil fédéral.

Le 20 novembre 1914, peu après le déclenchement des hostilités, la Société vaudoise prit l'initiative d'adresser une lettre de protestation contre la destruction des chefs-d'œuvre aux associations scientifiques et artistiques du pays et de l'étranger, tenant ainsi à témoigner sa sollicitude pour la sauvegarde du patrimoine de l'humanité, pendant la tourmente.

La Société encouragea la publication de la *Maison bourgeoise dans le canton de Vaud*, qui décrit les édifices intéressants de notre pays.

Parmi les manifestations importantes organisées par la Société ou auxquelles elle prit part, citons :

- la quarante-cinquième Assemblée générale de la S. I. A., qui eut lieu à Lausanne en 1913 ;
- le Cinquantenaire de la Société, fêté en 1924 et qui fut l'occasion de diverses cérémonies et séances académiques suivies d'excursions ;
- l'Assemblée des délégués et l'Assemblée générale de la S. I. A. en 1932, à Lausanne ;
- le Centenaire de la S. I. A., célébré en 1937 à Berne ;
- le premier Congrès de l'Union internationale des architectes, tenu en 1948 à Lausanne.

Relations avec l'A³ E² P. L. et la G. E. P.

Il convient, pour terminer, de souligner les rapports cordiaux que la Société a sans cesse entretenus avec l'*Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Lausanne (A³ E² P. L.)*, fondée au cours de l'hiver 1876-1877 sous le nom d'« Association amicale des anciens élèves de l'Ecole technique de Lausanne ». Cette entente s'est manifestée tout particulièrement en ce qui concerne l'organisation, le plus souvent en commun ou à tour de rôle, des conférences et

des excursions. D'ailleurs, la plupart des membres de la dite Association font partie de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Enfin, depuis quelques mois, le *Groupe romand de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale (G. E. P.)* s'associe aux manifestations scientifiques et techniques communes à la S. V. I. A. et l'A³ E² P. L., contribuant ainsi à resserrer l'union des ingénieurs et des architectes de Suisse romande appartenant à des milieux différents.

III. Conclusions

Telle a été l'évolution de notre Société durant les trois quarts de siècle qui s'achèvent cette année. Liée aussi bien au développement de l'équipement technique de notre canton qu'à son essor économique, la S. V. I. A. a subi inévitablement en outre les effets indirects, heureux ou malheureux, des événements de notre vie nationale. Son développement n'a pu avoir de ce fait la régularité d'une courbe mathématique. Néanmoins, à aucun moment de son histoire, la vitalité de notre Société ne peut être mise en doute, et si l'on a pu noter récemment un changement dans son orientation, c'est qu'une évolution, commune à toutes les professions nous le verrons, a imposé à la S. V. I. A. de nouvelles tâches, partant lui a proposé de nouveaux buts.

Etudier ces tâches et fixer quelques-uns de ces buts, tel est le dessein de ces conclusions.

* * *

Nous essayerons tout d'abord de situer notre Société dans le présent en examinant sa position sur le plan technique, puis sur le plan social ; enfin, nous tenterons d'esquisser les grandes lignes de son évolution future.

* * *

Sur le plan de la technique, qui pénètre tous les domaines de notre activité, l'impressionnant développement de nos connaissances a pour conséquence une spécialisation toujours plus poussée. Dans les professions techniques, chaque génération voit naître de nouveaux embranchements, de nouvelles classes, de nouveaux ordres.

De ce fait, nous voyons la preuve dans notre Société même qui, à sa naissance en 1874, ne groupait que les ingénieurs civils et les architectes. Jusqu'à la révolution industrielle de la seconde moitié du XVIII^e siècle, souvenons-nous que l'ingénieur et l'architecte ne faisaient qu'un.

Au début du siècle dernier encore, rappelons-le tout à fait en passant, le digne hôtel de ville de Moudon et le beau pont sur la Broye, à Lucens, ont eu pour auteur le seul et même Perregaux. Et nous avons l'avantage de compter encore parmi nos membres le porteur du premier diplôme d'ingénieur électricien délivré par l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Si la spécialisation est pour le technicien de maintenant une nécessité, celui-ci ne saurait borner son horizon intellectuel à ses seules connaissances professionnelles. Tout homme cultivé se doit de conserver la hauteur de vues qui seule assoit le jugement et donne aux choses de la vie leur valeur relative. Nous ne pouvons aujourd'hui songer sans quelques regrets aux humanistes de la Renaissance. En ces temps heureux, il n'était pas interdit à une forte intelligence de survoler tout le savoir humain. Le monde d'alors était à l'échelle de l'homme, le nôtre est à celle de l'espèce.

A cette spécialisation nécessaire, mais néfaste à plus d'un titre, nous devons imposer le correctif d'un intérêt sans cesse accru pour tout ce qui ressortit à l'ensemble de nos tech-

niques, pour tout ce qui touche au général. Cet intérêt se portera tout d'abord sur les professions voisines.

Ainsi donc, sur le plan technique, notre Société peut servir de forum où les indispensables échanges de vues doivent se faire entre ingénieurs et architectes de formations diverses et d'activités différentes.

* * *

Dans le domaine social, la spécialisation dont on vient d'esquisser les grandes lignes a pour effet de multiplier les groupements professionnels. On semble retourner, dans certaines branches, au corporatisme médiéval. Les professions réellement indépendantes, telles qu'on pouvait encore les concevoir au siècle dernier, ont pratiquement disparu. Seuls peut-être de nos jours le très grand artiste dans son atelier et le berger sur son alpe peuvent conserver l'illusion de la liberté professionnelle.

D'ailleurs, dans nos pays surpeuplés, aux économies organisées toujours davantage, une activité tout à fait indépendante risquerait fort d'être arrêtée par la puissance des oligarchies professionnelles.

Ces groupements — et c'est là souvent la plus grande part de leur activité — défendent les intérêts matériels de leurs membres. En défendant ces intérêts, ils empiètent fréquemment sur le domaine des professions voisines qui réagissent à leur tour. Ainsi, sur le plan professionnel, notre équilibre social est fait de cet équilibre de pressions plus ou moins opposées. Les récents débats provoqués par le projet d'une Chambre pour la technique et l'architecture sont une expression de ce fait.

Si l'on songe aux pertes de temps, au surcroît considérable de travail que nous impose ce système, il est permis de l'estimer irrationnel, voire absurde. On ne saurait pour autant nier son existence. Force nous est donc d'en tenir compte.

Nous sommes, par là même, obligés de maintenir une organisation professionnelle suffisamment forte. C'est ainsi que la récente Loi vaudoise sur l'organisation professionnelle a permis de faire de la S. V. I. A. la représentante officielle, dans le canton, des professions d'ingénieur et d'architecte. C'est un premier pas dans une voie qui, une fois encore, nous est imposée.

La force de notre Société est, avant tout, fonction de sa cohésion. Celle-ci ne sera maintenue et augmentée que si tous nos membres ont une claire vision de nos intérêts communs. Pour cela, il serait souhaitable au plus haut point que le plus grand nombre possible de nos membres fassent un stage dans l'un ou l'autre de nos trois comités, ou tout au moins dans une des nombreuses commissions chargées de l'étude de problèmes particuliers. Ce sont là d'excellents postes d'observation d'où l'on jouit de vues intéressantes sur nos professions et leur position dans l'économie générale du pays.

Enfin, à l'intérieur même de nos professions, les deux nouveaux organismes que sont le Conseil paritaire, chez les ingénieurs, et l'Association des propriétaires de bureaux, chez les architectes, peuvent beaucoup pour maintenir l'ordre et la stabilité aux différents échelons en évitant, entre autres, que des inégalités excessives apparaissent dans les traitements et salaires.

Sur le plan social, la S. V. I. A. doit donc jouer un rôle que lui impose l'évolution même du temps que nous vivons.

* * *

Nous avons esquissé, à très grands traits, la position de notre Société dans le présent. Efforçons-nous maintenant de déterminer l'allure générale de son activité future.

La technique, on l'a souligné, occupe une place de plus en plus grande dans le monde contemporain. Il serait donc logique, théoriquement tout au moins, que les représentants de cette technique aient, à ce titre, un rôle à jouer dans la vie publique. Rôle consultatif avant tout. Les organisations professionnelles peuvent constituer utilement une sorte de contrepoids aux partis politiques. Moins sujettes que ceux-ci aux influences subjectives par leur nature même, elles serviront en un certain sens et dans certains cas de volant régulateur.

Jusqu'ici, la S. V. I. A. n'a eu que peu d'occasions de se manifester dans ce domaine. C'est normal, car c'est au cours des trente dernières années que la situation a considérablement évolué.

Rappelons que le premier texte légal vaudois protégeant — dans une faible mesure il est vrai — les professions d'ingénieur et d'architecte est la Loi sur la police des constructions du 5 février 1941.

Toutefois, on doit constater que les autorités cantonales consultent de plus en plus souvent des organisations professionnelles comme les syndicats.

La S. V. I. A. représente une élite dont l'importance n'est nullement fonction du nombre. La formation supérieure que ses membres ont reçue doit susciter chez ceux-ci un sens des responsabilités plus grand. Aussi, pour les motifs qui viennent d'être rappelés, nous ne devons pas craindre de prendre les initiatives que nous jugerons nécessaires.

Si le caractère amical de notre Société devait pour un temps s'effacer quelque peu devant de plus austères préoccupations, il n'y aurait pas là motif à regret.

A des tâches de portée plus générale, nous serons peut-être appelés. C'est pourquoi, nous étant penchés sur le passé de notre Société, il n'était pas inutile d'envisager son avenir et d'en évoquer ici les traits éventuels.

Lausanne, juin 1949.

La Commission de l'étude historique de la S. V. I. A. :

- A. VAN DORSSER, architecte.
- H. DUFOUR, ingénieur.
- G. EPITAUX, architecte.
- EM. GAILLARD, ingénieur.
- P. QUILLET, architecte.
- E. SCHNITZLER, ingénieur.

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a fêté, le 25 juin 1949, le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. Cette manifestation eut lieu à Chexbres, sous la présidence de M. H. Matti, ingénieur, en présence de M. le conseiller d'Etat P. Chaudet, président du Gouvernement vaudois et chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; celui-ci donna à cette occasion une conférence intitulée : « L'Etat et les organisations professionnelles ».

Parmi les invités à cette commémoration figuraient en outre le représentant du comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, celui de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, les présidents des sections romandes S.I.A., ainsi que ceux des associations des anciens élèves de l'E.P.U.L. et de l'E.P.F.

Huit membres de la société s'étant particulièrement distingués dans notre canton, en Suisse et hors de nos frontières, par leur savoir, leurs publications, la valeur de leurs travaux et de leur personnalité, furent acclamés membres honoraires de la Société vaudoise; ce sont MM. les professeurs M. Lugeon, A. Paris, J. Bolomey et A. Dumas; MM. G. Epitiaux et A. Laverrière, architectes; MM. E. Gaillard et M. Paschoud, ingénieurs.

A l'issue de la cérémonie officielle, durant le banquet et la soirée, les invités et les membres de la S. V. I. A., qui avaient tenu à assister nombreux à cette manifestation, se félicitèrent du développement réjouissant de l'activité de la société qui, au cours de si nombreuses années, contribua fortement à maintenir, entre ingénieurs et architectes, cet esprit de solidarité corporative grâce auquel put être accomplie, jour après jour, pour le plus grand bien de nos professions et celui du pays, une tâche considérable; ce fut l'occasion d'évoquer des souvenirs, de formuler des vœux, marquant ainsi la vitalité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et laissant prévoir pour elle un brillant avenir.

(Réd.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat

Conférence technique mondiale

Le Comité suisse de la « Conférence technique mondiale » a pris connaissance, dans sa séance du 2 juin 1949, du rapport du chef de la délégation suisse au deuxième Congrès technique international de la C. T. M. au Caire (20-26 mars 1949), M. le Dr P. Regamey, ingénieur. Ce congrès a réuni environ six cents ingénieurs, dont sept Suisses. Notre pays a fourni les contributions suivantes aux trois sujets traités par le congrès :

- a) Gruner frères, Bâle : *Traits caractéristiques d'aménagements hydrauliques en Anatolie.*
- b) M. Werner, Zurich : *Aspect social du développement de la technique et du problème des matières premières.*
- c) H. Aregger, Zurich : *Les conséquences sociales de l'industrialisation en Suisse.*

Ces rapports ont été traduits du texte original allemand en français, en partie aussi en anglais, imprimés et mis à la disposition du congrès aux frais du Comité suisse de la C. T. M. Les rapports du congrès ont en outre été traduits en langue arabe aux frais de l'UNESCO. Le Comité suisse de la C. T. M. prend connaissance des décisions administratives prises au Caire, notamment de celle stipulant qu'avec les Etats-Unis et la Pologne la Suisse s'est vu attribuer une vice-présidence.

En outre, il prend connaissance d'une convention conclue avec l'« Union internationale des architectes » à Paris, qui prévoit une coordination des travaux des deux organisations et une centralisation des services administratifs à Paris.

La C. T. M. se fera représenter par le « Joint Council » américain à la conférence scientifique des Nations Unies à Lake Success sur la mise en valeur des matières premières.

BIBLIOGRAPHIE

- I. Etude électromagnétique générale des machines électriques :** Un volume 16 × 25 cm de 284 pages et 187 figures. Prix : broché, 1600 fr. fr.
- II. Etude industrielle générale des machines électromagnétiques :** Un volume 16 × 25 cm de 300 pages et 121 figures. Prix : broché, 1700 fr. fr.
- III. Les machines électriques des réseaux : transformateurs statiques, alternateurs synchrones :** Un volume 16 × 25 cm de 267 pages et 180 figures. Prix : broché, 1700 fr. fr.

Auteur : R. Langlois-Berthelot, chef du Service du matériel de production et de transformation à la Direction des Etudes et Recherches de l'Electricité de France, ancien président (1946) de la Société française des électriciens, professeur à l'Ecole supérieure